



# Conseil Municipal du Jeudi 13 novembre 2014

## COMPTE RENDU INTEGRAL

L'an deux mille quatorze, le jeudi 13 novembre, à 20 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM. Daniel FERELLOC, 1<sup>er</sup> Adjoint, Anne CARRO, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Yves VAUCELLE, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Isabelle NEDELEC, 4<sup>ème</sup> Adjointe, Alain CUEFF, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Thierry COLAS, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Nadine VOURC'H, 7<sup>ème</sup> Adjointe.

Mmes et MM. Yves GOARZIN, Ghislaine BERGOT, Henri LE SIOU, Gilbert QUENTEL, Anne GUIZIOU, Nadine YVEN, Valérie KOULMANN, Dominique BLANCHARD, Lionel BEGOC, Agathe ARZUR, Matthieu SEITE, Sophie GUIAVARCH, Marina CARCAILLE, Anne-Sophie MORVAN, Pascale MAHE, Odile LEON, Nicolas LAFORGE, Anne LAGADEC.

**Assistait également à la réunion :**

Claudie TANNEAU, Directrice générale des services.

**Absent excusé :**

Arthur QUEMENEUR	qui a donné procuration de vote à	Daniel FERELLOC
Paulette VERJOT	qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Bernard CLERET	qui a donné procuration de vote à	Nicolas LAFORGE

**Secrétaire de séance :**

Agathe ARZUR

La convocation à la présente réunion a été adressée aux conseillers municipaux et affichée le jeudi 6 novembre 2014.

Nombre de conseillers :  
en exercice.....29  
présents.....26  
votants.....29

# S O M M A I R E

CM2014/93 - Rapport d'activités 2013 de Brest métropole océane	3
CM 2014/94 - Présentation du rapport annuel de Brest métropole océane sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – année 2013	4
CM 2014/95- Tarification de la programmation culturelle 2015	5
CM 2014/96 - Avenant à la convention du 17 juillet 2013 avec l'ASG - Subvention dans le cadre de la mise en place de l'école de foot au sein des collèges Croas Ar Pennoc et Sainte-Marie	7
CM 2014/97 - Subventions aux associations sportives pour frais de déplacement hors Finistère	8
CM 2014/98 - Restructuration et agrandissement du groupe scolaire Pauline Kergomard : validation de l'A.P.S. (avant-projet sommaire), nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération	8
CM 2014/99 - Information sur la ZAC de Pen Ar C'hoat - seconde tranche	10
CM 2014/100 - Modification du tableau des effectifs	11

*Le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de désigner Agathe ARZUR comme secrétaire de séance, elle procède à l'appel. Le Maire rappelle que les arrêtés pris, dans le cadre de la délégation générale, depuis le 25 septembre, sont à la disposition des conseillers pour consultation. Enfin, en l'absence d'observations particulières le compte rendu de la séance du 25 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.*

*Lecture est donnée du premier point :*

## CM 2014/93 – **Rapport d'activités 2013 de Brest métropole océane**

Le Maire fait une présentation du rapport :

L'article L5211-39 du CGCT dispose que : « le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Le rapport d'activité a été distribué aux Conseillers Communautaires et adressé aux Maires des communes membres.

Ce rapport, mis à la disposition des élus et des administrés au secrétariat de la Mairie, relate dans le détail toutes les activités de Bmo au cours de l'année 2013.

***Notre commune est évidemment associée et concernée par les décisions communautaires qui engagent l'avenir c'est pourquoi il peut être utile de présenter :***

- La carte d'identité
- Les statuts de la communauté urbaine qui détaille ses domaines de compétence
- les publications de Bmo
- Des données démographiques, économiques et sociales
- Une présentation synthétique du compte administratif
- Les principaux chantiers réalisés sur notre commune

L'ensemble des documents précités sont annexés à cette présentation.

**Commission plénière du 6 novembre :** la commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités présenté.

## CM 2014/94 – **Présentation du rapport annuel de Brest métropole océane sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – année 2013**

Nadine YVEN présente le rapport :

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que « Le Maire présente au conseil municipal ou le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destinée notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 ».

L'article D2224-3 du même code prévoit la présentation par le Maire à son Conseil Municipal du rapport, qu'il aura reçu de l'EPCI attaché à sa commune, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport reçu de BMO se divise en 4 grandes parties, la 5<sup>ème</sup> regroupant les annexes :

1. Présentation générale : organisation du territoire, organisation opérationnelle, le prix de l'eau et son évolution.
2. Le service public de l'eau potable : les faits marquants, les caractéristiques techniques du service, les éléments économiques et financiers
3. Le service public de l'assainissement : les faits marquants, les caractéristiques techniques du service, les éléments économiques et financiers
4. L'assainissement non collectif

### **Présentation du service de l'eau en quelques chiffres :**

- 56 201 abonnés dont 2993 pour Guilers
- 3 usines de production
- 14.1 millions de m<sup>3</sup> de production en 2013 pour la communauté urbaine
- 13 réseaux distincts alimentés par 13 réservoirs d'une capacité totale de 53 900 m<sup>3</sup>
- 1765 km de réseaux dont 1 284 km de canalisations et 481 km de branchements
- Une qualité de l'eau avec le contrôle sanitaire officiel réalisé par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et le programme d'autocontrôle assuré en 2013 par le laboratoire public LABOCEA .

### **Présentation du service de l'assainissement en quelques chiffres :**

- 50 429 abonnés dont 2 661 pour Guilers
- 1185.92 km de réseaux dont 849.48 km de canalisations et 336.44 km de branchements
- Les réseaux de collecte et de transit des eaux usées, les branchements et les postes de refoulement : 96 postes de relevage et 6 aéro-éjecteurs
- 3 stations d'épuration plus 3 unités de traitement par infiltration

**Prix de vente global du m<sup>3</sup> d'eau (hors abonnement) :**

	Au 01/01/2012	Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
Prix de vente global du m <sup>3</sup> TTC (hors abonnement)	4,138 €	4,174 €	4,25€
<i>Augmentation en % / à l'année précédente</i>	4,42%	0,87%	1,8%
<i>Décomposé de la façon suivante :</i>			
Part de l'exploitant	1,035 €	1,887 €	1,9419 €
Part BMO assainissement	0,908 €	0,096 €	0,099 €
Redevances (modernisation des réseaux de collecte)	0,214 e	0,203 €	0,209 €
<i>Sous total part assainissement</i>	1,943 €	2,186 €	2,2499 € soit 2,25€
Part de l'exploitant	1,130 €	1,451 €	1,4540 €
Part BMO eau potable	0,462 €	0,169 €	0,1688 €
Redevances pollution + préservation des ressources	0,389 €	0,368 €	0,3776 €
<i>Sous total part eau</i>	2,195 €	1,988 €	2,0004€ soit 2€

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la présentation de ce rapport.

**Commission plénière du 6 novembre 2014 :** la commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation.

CM 2014/95 – **Tarifification de la programmation culturelle 2015**

Thierry COLAS donne lecture de la délibération suivante :

Dans le cadre de la programmation culturelle 2015, il est demandé au conseil municipal de valider les tarifs ci-dessous :

	Proposition Tarifaire Saison 2015	
	Plein	Réduit
Blanche & Bun Hay Mean (Humour)	17	12
Hoover Choirs Ensemble (Chants sacrés Arméniens)	15	10
Dreyfus/Devos (Spectacle de reprises de Raymond Devos)	20	15
Des histoires de...thème à définir	3	/
Rue des rêves (Spectacle pour toute la famille)	6	3
Sarah Mac Dougall (Folk du grand nord Canadien)	15	10
Fête de la musique	Gratuit	
Fort Ciné (Qu'est-ce qu'on a fait au bon Dieu?)	Gratuit	
Guilers fait sa Rentrée	Gratuit	
Pedro Kouyaté & Band (Musique Malienne)	15	10
Patrick Ewen (Conte fabuleux pour toute la famille)	12	8
Des histoires de...cyclisme en Finistère nord	3	/
Franck Le Page (Conférence gesticulée)	12	8
Le songe du conteur (Compagnie Singe Diesel)	Gratuit	

le tarif réduit est applicable :

aux étudiants, aux lycéens, aux collégiens, aux enfants de moins de 12 ans, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires des minimas sociaux, aux bénéficiaires du C.C.A.S., sur présentation d'un justificatif.

la gratuité est applicable :

-Aux enfants de moins de trois ans,  
-Aux personnes invitées par la municipalité, aux invités des compagnies/productions accueillies.

TARIF des REPAS (hors boissons)

Frites 2 €  
Sandwich 2 €  
Buffet froid 6 €  
Repas avec plat et dessert 10 €  
Repas avec entrée, plat et dessert 12 €

TARIF des BOISSONS

Bouteille d'eau 0,50€  
Canette de boisson gazeuse 1€  
Sangria/Punch/Vin 1,50 € le verre de 12,5 cl  
Bière pression 2€  
Bouteille de vin 5€

**Commission plénière du 6 novembre :** accord de la commission.

*Pascale MAHE intervient pour demander s'il ne serait pas préférable de confier la vente des boissons aux associations. Elle trouve également inopportun de voter les tarifs des boissons en même temps que le programme de la saison culturelle.*

*Le Maire répond que les associations sont déjà sollicitées pour participer si elles le souhaitent, et bon nombre d'entre-elles répondent favorablement, quant aux tarifs*

*boissons, la collectivité est dans l'obligation de les faire voter en conseil municipal. Puis le Maire salue le travail du collectif artistique qui sélectionne les spectacles et font un excellent travail.*

*Pascale MAHE admet que le tarif des boissons doit être voté en Conseil Municipal mais elle préférerait avoir deux délibérations distinctes.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs présentés.

CM 2014/96 – **Avenant à la convention du 17 juillet 2013 avec l'ASG - Subvention dans le cadre de la mise en place de l'école de foot au sein des collèges Croas Ar Pennoc et Sainte-Marie**

Alain CUEFF donne lecture de la délibération suivante :

L'Association Sportive de Guilers a mis en place une section sportive de football au sein des collèges Croas ar pennoc et Sainte-Marie.

La commune s'est engagée à soutenir financièrement l'association durant les 3 années à hauteur de 3000 € par année scolaire sur la base d'un versement de 1000 € par trimestre scolaire sous réserve d'un bilan présenté en amont par l'association.

Considérant les modalités d'octroi de cette subvention précisées dans la délibération du 22 mai 2014, il convient de passer un avenant à la convention du 17 juillet 2013. Cet avenant précise les conditions de versements et les modalités d'octroi de la subvention à savoir :

- Le versement d'une subvention de 3000€ par année scolaire pour les années scolaires 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017.
- Le versement de 1000€ par trimestre scolaire sous réserve d'un bilan présenté par l'association

Pour l'année 2014/2015, un premier versement a été fait permettant le démarrage de l'action.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant à la convention et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

**Commission plénière du 6 novembre 2014 :** accord de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant à la convention et autorise Monsieur Le Maire à le signer.

## CM 2014/97 – **Subventions aux associations sportives pour frais de déplacement hors Finistère**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Les clubs sportifs guilériens peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de déplacement hors Finistère sur présentation des justificatifs.

Pour la saison 2013 – 2014, il est proposé au conseil municipal d'accorder les remboursements suivants aux associations ayant présenté leur demande, à savoir :

- **Le club d'athlétisme guilérien**, période janvier à juillet 2014, pour un montant de **3.170,50 €**
  - **Les Bleuets de Guilers**, saison 2013/2014, pour un montant de **947,95 €**
  - **Le sporting handball de Guilers** (avril, mai et début septembre 2014) pour un montant de **1.566,56 €**
- Soit un total de : 5685,01 €.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014 à l'article 6574 «subventions aux associations».

**Commission plénière du 6 novembre** : accord de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde les remboursements suivants aux associations ayant présenté leur demande.

## CM 2014/98 – **Restructuration et agrandissement du groupe scolaire Pauline Kergomard : validation de l'A.P.S. (avant-projet sommaire), nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Lors de la séance du 13 mars 2014, le Conseil Municipal a désigné le Cabinet CORRE de Brest pour réaliser les études de restructuration et d'agrandissement du groupe scolaire Pauline Kergomard.

Les différents partenaires : Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Protection Maternelle Infantile ont été consultés sur le projet. Les différents échanges avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves ont abouti à l'élaboration de l'avant-projet présenté ce jour.



L'esquisse proposée consiste à réaliser un bâtiment indépendant sur la parcelle de terrain réservée pour l'extension de ce groupe scolaire. Le bâtiment regroupera l'ensemble des services de restauration organisés sous forme de scramble.

Les locaux utilisés aujourd'hui pour cette restauration seront réhabilités en salle de repos, de motricité et d'informatique. La salle informatique actuelle deviendra une classe, sa destination d'origine.

Compte tenu de ces éléments, l'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté une nouvelle estimation du projet qui modifie le plan de financement prévisionnel présenté le 13 mars.

Le nouveau plan prévisionnel du projet se présente ainsi :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
<b>Travaux réaménagement extérieurs</b>	<b>432 800 €</b>	519 360 €	<b>Etat (DETR) 2014</b>	<b>150 000 €</b>
<b>Travaux d'extension</b>	<b>797 200 €</b>	956 640 €	Etat (DETR) 2015	86 560 €
Contrôle technique	13 000 €	15 600 €	Région - Pays de Brest (Contrat de Pays)	50 000 €
Mission SPS	4 000 €	4 800 €		
Contrôle amiante avant travaux	1 000 €	1 200 €	Conseil général (politique ordinaire ou contrat de territoire)	60 000 €
contrôle plomb	500 €	600 €		
Etude de Sol	2 920 €	3 504 €		
Honoraires Maîtrise d'œuvre	82 000 €	98 400 €	Réserve parlementaire	<b>16 868 €</b>
Publications	3 500 €	4 200 €		
Imprévus	49 830 €	59 796 €	FCTVA	<b>276 464 €</b>
mobilier et informatique	75 000 €	90 000 €		
	<b>1 461 750 €</b>	<b>1 754 100 €</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>1 114 208 €</b>
<b>Total</b>			<b>Total</b>	<b>1 754 100 €</b>

Il est proposé au conseil municipal de

- Valider l'avant-projet sommaire présenté
- Valider le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération
- D'inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération au budget primitif 2015, section investissement-opération 95261 : « Restructuration de l'Ecole Pauline Kergomard ».

D'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles les travaux liés à l'opération pourraient être éligibles auprès de l'Etat (D.E.T.R., Ministère de l'intérieur), Conseil Général, Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles d'apporter leur financement.\*

**Commission plénière du 6 novembre** : accord de la commission.

*Pascalé MAHE souhaite avoir confirmation de la participation des enseignants et des parents d'élèves sur le dossier.*

*Confirmation faite, elle rappelle que le Conseil Général est financeur sur ce type de projet. Elle remercie le personnel d'avoir écrit Protection Maternelle et Infantile en toutes lettres*

*et non PMI comme ce fut le cas au préalable, mais elle souhaiterait voir écrit : « le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général ».*

*Elle évoque ensuite le contrat de territoire qui se trouve dans la phase des dernières négociations. L'ensemble des projets devrait y figurer et il ne devrait plus y avoir de politiques ordinaires.*

*Le Maire confirme qu'ils sont informés de cela.*

*Il revient ensuite sur la date de fin de travaux: la livraison devrait avoir lieu, au plus tard, à la rentrée 2016. Vraisemblablement, si le calendrier est respecté, le Maire espère une livraison plus précoce des locaux en janvier 2016. Il aborde ensuite le financement en faisant part d'un accord de principe pour la DETR (Dotation en Equipements des Territoires Ruraux) du Sous-Préfet qui devrait accorder un supplément de 86 000 €. Concernant la partie technique, le dossier a été pensé sur du long terme. Déplacement de la restauration dans un nouveau bâtiment, restauration de type self scramble. Des adjonctions seraient possibles en cas d'évolution des effectifs.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avant-projet sommaire présenté, valide le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération, inscrit les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération au budget primitif 2015, section investissement-opération 95261 : « Restructuration de l'École Pauline Kergomard » et autorise le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles les travaux liés à l'opération pourraient être éligibles auprès de l'Etat (D.E.T.R., Ministère de l'intérieur), Conseil Général, Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles d'apporter leur financement.

## CM 2014/99 – **Information sur la ZAC de Pen Ar C'hoat - seconde tranche**

Daniel FERELLOC informe le Conseil Municipal sur l'évolution de la Zone d'Aménagement Concertée de Pen Ar C'hoat et notamment le démarrage de la seconde tranche.

Le Conseil Municipal est informé.

## CM 2014/100 – **Modification du tableau des effectifs**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Afin de tenir compte des augmentations horaires liées au changement des rythmes scolaires, et également des mouvements intervenus au sein des services, il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2015 :

à supprimer après avis CTP	Temps de travail du poste	A CRÉER au 1er janvier 2015	Temps de travail du poste
Adjoint technique principal 2ème classe	30,5	Adjoint technique principal 2ème classe	33
Adjoint technique principal 2ème classe	32,5	Adjoint technique principal 2ème classe	34,5
Adjoint technique 2ème classe	29	Adjoint technique 2ème classe	30,5
Adjoint technique 2ème classe	19	Adjoint technique 2ème classe	31
Adjoint technique 2ème classe	16		
Adjoint technique 2ème classe	29	Adjoint technique 2ème classe	31
Adjoint technique 2ème classe	28	Adjoint technique 2ème classe	30
Adjoint technique 2ème classe	30	Adjoint technique 2ème classe	30,5
A.T.S.E.M. principal 2ème classe	30	A.T.S.E.M. principal 2ème classe	32
A,T,S,E,M, principal 2ème classe	30	A,T,S,E,M, principal 2ème classe	32
Adjoint d'animation 1ère classe	24	Adjoint d'animation 2ème classe	28
Adjoint d'animation 1ère classe	20,5	Adjoint d'animation 1ère classe	22,5
Adjoint d'animation 2ème classe	32	Adjoint d'animation 2ème classe	34
Adjoint d'animation 2ème classe	33	Adjoint d'animation 2ème classe	35

Le tableau des effectifs est joint en annexe.

**Commission plénière du 6 novembre :** accord de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs.

### Questions diverses :

*Pascale MAHE prend la parole :*

*« Je souhaiterais revenir sur l'actualité de notre commune : le dossier des ISDI (installation de stockage de déchets inertes).*

*Face à votre refus de communiquer aux riverains les éléments des dossiers, ces deux collectifs se sont tournés vers nous...*

*Le lundi 27 octobre, nous vous avons demandé par mail la possibilité de consulter les dossiers des ISDI, et en réponse le 30 octobre vous nous avez écrit qu'il ne vous était pas possible de nous accorder cette consultation. De plus, vous nous invitiez à nous rapprocher des services de la Préfecture et des exploitants des deux projets pour information.*

*Les légitimes inquiétudes des deux collectifs nous ont conduit, dans un premier temps, à provoquer une rencontre avec le vice-président et le service « écologie urbaine » de Bmo que nous remercions, pour avoir des informations sur ces deux dossiers.*

*Les dossiers étant soumis à la décision du Préfet, je me suis dans un second temps, tournée directement vers les services de la Préfecture pour obtenir les dossiers. L'inspecteur me les a adressés et je les ai communiqués aux collectifs.*

*A la lecture de ces dossiers, les collectifs ont pu mesurer les impacts que ces projets auraient sur leur environnement.*

*Grâce à cette démarche et après étude, les deux collectifs répondent différemment ; Le collectif du Styvel maintient son rejet avec véhémence, et nous comprenons leur position, vu les dégradations et les nuisances induites par l'implantation de cette ISDI, quant au*

collectif de Kerloquin, il est en demande de précisions et d'assurances de la part du porteur du projet et réserve sa décision, et à de toute façon interpellé le Préfet.

Cependant, concernant ce dernier projet, le problème majeur demeure la dangerosité des lieux avec un passage obligé devant le collège Croas Ar Pennoc :

- Rajouter une circulation de poids lourds,
- Augmenter le nombre de véhicules induits par les nouveaux lotissements sans oublier bien sûr et c'est l'essentiel, la circulation automobile, pédestre et cycliste occasionnée par les élèves, professeurs et personnels du collège ; les cars transportant les élèves de Milizac, le stationnement des parents, les nombreux trajets pédestres des élèves se rendant au gymnase pour leur cours d'EPS...

Cette circulation sur une route en mauvais état, étroite, sans éclairage, présentant une forte déclivité avec des vitesses excessives et ne permettant pas la circulation des camions sur son intégralité jusqu'à sa jonction avec la RD3 (route de Milizac – Bohars) et pourtant des poids lourds s'y engagent malgré l'interdiction...

Notre groupe ne manquera pas d'interpeller Bmo, afin de sécuriser la route de Bohars, de créer les parkings nécessaires au bon fonctionnement du collège et de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de cet axe.

Merci de votre attention. »

Le Maire trouve que les mots sont forts car ça laisse supposer qu'il a refusé de donner des éléments et qu'il n'a pas voulu se soucier du problème exposé. Il espère que ce soir il pourra s'exprimer sur le sujet, contrairement à la réunion publique du 4 novembre où l'objectif n'était visiblement pas d'écouter les réponses que le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint et la conseillère en agriculture étaient venus apporter aux collectifs.

Il revient sur le refus évoqué qui en réalité n'en est pas un. Il explique qu'il n'a fait que suivre la consigne transmise par le Sous-Préfet, lors d'une réunion, et qui était la suivante : seul le pétitionnaire et M. le Préfet sont habilités à communiquer sur ces dossiers. Le rôle du Maire était de respecter la réglementation en matière d'affichage en Mairie... Et c'est ce qui a été fait. Les riverains de Kerloquin et du Styvel ont été reçus. Face au mécontentement concernant le dossier du Styvel, le Maire a interrogé le Préfet afin de connaître les orientations prises car effectivement, pour lui, certains problèmes méritaient d'être étudiés : circulation etc. Le Maire a fait part au Préfet de son souhait d'entrer en contact avec le pétitionnaire afin d'envisager le retrait du dossier. Cela a été fait et le pétitionnaire s'est engagé à retirer sa demande. L'annonce du retrait a été formulée lors de la réunion publique et le courrier officiel est arrivé en Mairie le 5 novembre.

Le Maire regrette sur cette affaire la violence de certains propos. Il estime qu'il aurait suffi d'une discussion dans les règles de la démocratie pour faire évoluer les choses. Concernant le dossier de l'ISDI à Kerloquin, des demandes ont été formulées par le Préfet au pétitionnaire qui y a répondu. Le dossier est à présent conforme. Sur les problèmes de sécurité liés aux passages de camions, il rappelle qu'il y a peu, il existait une zone d'activité à Coat ty Ogant, de ce fait il n'est pas exact de dire que l'ISDI entraînera un passage de camions sans précédent.

Enfin, sur la sécurité du collège, il souligne son intérêt antérieur au dépôt de la demande de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes pour ce problème. Un dossier de demande a déjà au préalable été déposé à Bmo afin d'apporter des solutions. Un projet est évoqué, reste à trouver le financeur : le Conseil Général, l'EPCI ?

Il insiste sur le fait que l'ISDI et la sécurité aux abords du collège sont deux dossiers indépendants et qu'il ne faut pas les mélanger.

*Il sait qu'il est important de considérer la sécurité des personnes, mais 6 camions en plus par jour ne créeront pas l'insécurité, qui existe déjà et depuis longtemps. Celle-ci est notamment liée à l'incivilité des personnes qui se garent n'importe comment. Il y a aujourd'hui, rue de Kermonfort, au rond-point de Croas Ar Pennoc environ 80 bus qui circulent par jour dans ce secteur, donc plus ou moins 6 camions n'y changeront pas grand-chose. Il pense qu'il faut avoir un regard objectif sur ce dossier, il est important de se dire que les ISDI sont une nécessité, il ne faut pas se plaindre que nos entreprises travaillent vu le contexte économique. 30 000 tonnes de déchets sont à éliminer par an sur Brest métropole océane. Guilers n'est pas la poubelle de Bmo mais il est normal d'en avoir aussi. Il espère qu'une sérénité sera retrouvée au niveau de la commune.*

*Pascale MAHE rappelle qu'elle n'a jamais été agressive dans ces propos et précise qu'elle n'a pas usé de son statut pour obtenir le dossier au Conseil Général mais a obtenu celui-ci auprès de la Préfecture en le demandant tout simplement. Elle souhaite qu'il soit clair pour tout le monde que les membres de l'opposition ne sont pas contre les ISDI, car s'ils sont contre celle du Styvel, son intervention était bien de dire que Kerloquin allait se faire. Elle aurait aimé, par contre, que le Maire profite de cette augmentation de trafic pour faire pression afin que cette route, et les abords du collège, soient revus et adaptés. L'ensemble des enseignants n'ont pas la place de se garer et les parents doivent se garer au niveau des quartiers à l'arrière ce qui dérange certains riverains. Concernant le financement, elle évoque un courrier du 14 octobre que le Conseil Général a transmis à la Directrice du collège en faisant copie au Maire. Celui-ci explique que le Département a donné son accord pour la désaffectation du foncier, il est donc en attente de l'élaboration du projet d'aménagement par Bmo qui a la compétence voirie. Elle demande à Monsieur le Maire de profiter du contrat de territoire pour faire part de l'importance du dossier. Elle rappelle qu'un enfant s'est fait bousculer par une voiture, par chance sans conséquence, mais tout le monde doit se préoccuper de ce souci et si possible en travaillant ensemble. Le Maire explique qu'un dossier est déjà déposé pour le contrat de territoire. Il confirme que Brest métropole océane ne financera pas le parking puisque celui-ci se trouve dans l'enceinte du collège. Concernant l'accès, qui relève de la voirie, Bmo financera. Il conclut en confirmant à Pascale MAHE qu'effectivement il est possible de profiter du dossier de l'ISDI à Kerloquin pour reparler énergiquement de ce dossier, mais qu'il ne faut pas dire que l'insécurité et l'ISDI à Kerloquin sont liés.*

*Le Maire annonce la date du prochain conseil qui aura lieu le 18 décembre 2014.*

La séance est levée à 21h15.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,

Pierre OGOR





**SYNTHESE DU  
RAPPORT  
D'ACTIVITE 2013  
DE BMO**

# Carte d'identité de Brest métropole océane

Superficie de la Communauté Urbaine de Brest 21 837 ha  
Population totale 213 221 habitants (Année 2013)

## BUDGET (CA 2013)

(principal, déchets, déplacements)

(mouvements réels)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	261,3 M€	315,0 M€
Investissement	155,1 M€	86,4 M€
Total	416,4 M€	401,4 M€

## EFFECTIFS (au 31122013)

3198 agents permanents 3258 emplois

3080 E.T.C. (Equivalent Temps Complet)

Catégorie A	379	12%
Catégorie B	542	17%
Catégorie C	2217	69%
Assistants maternels	60	2%

## BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Surface de bâtiments 361 000 m<sup>2</sup>

## TRANSPORTS

Mode de gestion : gestion déléguée (affermage) Kms parcourus  
par an 7,16 millions de kms

## EQUIPEMENTS D'AGGLOMÉRATION

1 complexe aquatique Le Spadium au Relecq-Kerhuon 4 piscines (Foch, St-Marc, Recouvrance, Bellevue) +1 bassin d'initiation (Buisson)  
1 patinoire Le Rinkla  
3 centres nautiques  
(Brest, Plougastel-Daoulas, Le Relecq-Kerhuon)  
3 ensembles culturels et de loisirs  
(Le Quartz - Océanopolis - Penfeld)  
1 centre d'art contemporain "Passerelle"  
1 salle des Musiques Actuelles La Carène  
1 conservatoire de musique  
3 musées  
1 centre médico-sportif  
1 office de tourisme (siège à Brest, 1 antenne à PlougastelDaoulas)  
La Recouvrance  
2 ports de plaisance : le Château\* et le Moulin Blanc

## ESPACE PUBLIC ET ENVIRONNEMENT

### Espaces verts

836,7 ha d'espaces verts communautaires dont 185,8 ha de  
parcs d'agglomération

### Eau et Assainissement

Mode de gestion : concession à Eau du Ponant société  
publique locale

3 stations d'épuration + 3 unités d'assainissement regroupé  
3 usines de production d'eau potable + 2 captages souterrains  
Nombre de m<sup>3</sup> produits : 35 524 m<sup>3</sup>/jour dont 31 335 m<sup>3</sup>/jour  
pour Brest métropole océane

### Déchets

Mode de gestion :  
- Collecte : régie directe  
- Traitement confié à SOTRAVAL-SPL

Type de traitement : valorisation organique, recyclage,  
valorisation énergétique (chauffage urbain)

1 usine d'incinération (Le Spernot)  
5 déchèteries (Le Spernot, Le Vern, Lavallot, Mescouezel, Toui-  
ar-Rannig)  
Tonnage Ordures Ménagères collectées : 47 771 T  
Tonnage de collecte sélective : 18 500 T

### Voirie

1 193 Kms de voirie sur le territoire de Brest métropole océane

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

17 zones d'activités : 600 ha  
Nombre d'étudiants (rentrée 2012-2013) : 23 488



## Les statuts de Brest métropole Océane

La communauté urbaine de Brest (CUB) a été créée par le décret n°73-508 du 24 mai 1973 pour regrouper les huit communes déjà réunies au sein du Syndicat d'Équipement de l'Agglomération Brestoise (SEAB). Les compétences d'origine ont été fixées par le décret n° 73-1153 du 17 décembre 1973. Ce dernier reprenait l'ensemble des compétences obligatoires.

Ces compétences ont été successivement étendues ou aménagées à diverses reprises. La loi a ouvert la possibilité de partager, sous conditions, certains pouvoirs de police entre les Maires et le Président de l'EPCI : organisation de manifestations culturelles et sportives se déroulant dans l'enceinte du Parc des Loisirs de Penfeld, pouvoirs en matière de police d'assainissement et pouvoir en matière de police d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

En sus des compétences obligatoires mentionnées à l'article L.5215-20-1 du code général des collectivités, et sous réserve des adaptations apportées par les lois postérieures susvisées, Brest métropole océane exerce les compétences supplémentaires suivantes :

### En matière de développement et d'aménagement économique, social, éducatif, culturel et sportif :

- Actions de soutien à la **recherche**, à l'**enseignement supérieur**, à la **formation professionnelle** et à la vie étudiante ;
- La participation aux actions et aux dispositifs **d'insertion économique** et, en particulier, soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle créée à l'échelle du pays, à la Mission Locale et au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;
- Soutien aux **projets pédagogiques** dans les **collèges et les lycées** ;
- Le **tourisme** et, notamment, les actions de soutien à l'office de tourisme ;
- La création, l'extension et l'exploitation d'infrastructures et de **réseaux publics de télécommunications** ainsi, qu'en tant que de besoin, la fourniture de services de communication dans les conditions et sous les réserves prévues à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Dans les domaines d'activités culturelles, socioculturelles, sportives, touristiques, de loisirs et de congrès : la **construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'animation des équipements et des établissements d'agglomération** dont la liste suit :
  - . le Quartz,
  - . Océanopolis,
  - . la Carène, salle de musiques actuelles,
  - . le Zénith, au cas où il serait décidé d'en créer un,
  - . le Parc de Penfeld,
  - . le Manoir de Keroual et son domaine,
  - . les musées faisant l'objet d'une convention avec l'Etat ou avec le Conseil général,
  - . les établissements d'enseignement musical reconnus par l'Etat,
  - . le "Rinkla Stadium", patinoire,
  - . le grand stade,
  - . la grande salle de spectacles sportifs,
  - . le port de plaisance du Moulin Blanc,
  - . le port du Château,
  - . la goélette "La Recouvrance",
  - . le centre médico-sportif,
  - . les piscines,
  - . les centres nautiques, y compris la cale du "Passage" - Le Relecq-Kerhuon.

Brest métropole océane peut par ailleurs soutenir :

- les **pratiques artistiques contemporaines** au sein des équipements d'agglomération précités et de l'association Passerelle,
- l'organisation de **manifestations nautiques et fêtes maritimes**,
- l'organisation de **congrès ou de salons professionnels** ayant trait à ses compétences,
- le **sport professionnel** à compter de la mise en service des nouveaux équipements sportifs précités

et les structures contribuant à la formation des joueurs professionnels.

#### Sur l'espace public :

- La création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des **espaces verts publics** à l'exception de ceux accessoires à un équipement ou à un établissement communal ou situés à l'intérieur de ceux-ci ;
- **L'éclairage public** ;
- Le nettoyage des espaces publics, comprenant celui des **plages**, dont la qualité des eaux de baignade est contrôlée par l'Etat, l'installation d'équipements sanitaires à proximité immédiate de celles-ci ainsi que le soutien aux plans de gestion municipaux des plages ;
- La création, l'aménagement et la gestion du **stationnement sur voirie** par application des décisions de police des Maires.

#### En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :

- La définition et l'animation de la **politique locale de l'habitat** ;
- Les opérations programmées **d'amélioration de l'habitat** ;
- Les opérations de **renouvellement urbain** ;
- Les actions de réhabilitation et de résorption de **l'habitat insalubre** ;
- Participation au financement de la production et de la réhabilitation du **logement privé et du logement social** ;
- A l'exclusion des **aides à la personne**, les actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- La construction, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des **gens du voyage** ainsi que l'accueil temporaire de leurs grands rassemblements

#### En matière de politique de la Ville :

- La participation aux actions et aux dispositifs contractuels de développement urbain avec, en particulier, la maîtrise d'œuvre du **Contrat de Ville**.
- Les dispositifs locaux de **prévention de la délinquance**

#### En matière de gestion des services d'intérêt collectif :

- La distribution publique **d'électricité et de gaz** ;
- La création et l'extension des **réseaux de chauffage urbain** ;
- La capture et la mise en fourrière des **animaux errants**, en application des décisions de police des maires.

#### En matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie :

- L'entretien et la gestion des **espaces naturels sensibles** identifiés par le Conseil de Communauté dans le cadre du plan local d'urbanisme, des **chemins** appartenant aux communes et des **sentiers de randonnées** ayant fait l'objet d'une convention avec Brest métropole océane ;
- L'entretien et la gestion de la **servitude littorale**, sous réserve qu'elle ait été approuvée par l'Etat et que la convention ait été passée avec lui ;
- Les actions d'expertise et d'analyse dans le **domaine sanitaire et environnemental** ;
- La valorisation des **déchets ménagers et assimilés** ;
- La lutte contre la **pollution dans l'air**, sous réserve des compétences dévolues par les Lois et règlements à l'Etat ou aux autres Collectivités et établissements publics ;
- La lutte contre les **nuisances sonores**, sous réserve des compétences dévolues par les Lois et règlements à l'Etat ou aux autres Collectivités et établissements publics ;
- Les actions d'accompagnement de la politique **de résorption du caravanage sauvage** ;
- Le soutien aux actions de **maîtrise de la demande d'énergie**.

## **Les publications de Brest métropole océane**

### **Sillage**

Le magazine de Brest métropole océane et de la Ville de Brest est devenu mensuel. Y sont traités les grands dossiers et événements portés par la Ville de Brest et Brest métropole océane, les actions de ceux qui prennent part à la vie du territoire (associations, clubs sportifs,...), des informations et l'actualité locale. Il est distribué dans 105 000 boîtes aux lettres des habitants de Brest métropole océane et accessible sur le site web.

### **Tandem**

C'est le journal de communication interne de la Ville de Brest, de Brest métropole océane et des communes de Brest métropole océane. Il paraît six fois par an. Il est adressé à l'ensemble du personnel, aux élus ainsi qu'aux villes avec lesquelles la Collectivité entretient des relations.

### **La Lettre d'information des Archives Municipales et Communautaires**

Cette newsletter à laquelle peuvent s'abonner les internautes, leur permet de prendre connaissance de l'actualité des Archives et les incite à compléter leur information en se rendant sur le site.

### **Patrimoines brestois**

Bulletin commun des Archives Municipales et Communautaires, de la Bibliothèque d'Etude et du Musée des Beaux-arts de Brest, il souhaite faire découvrir le patrimoine de ces trois institutions aux brestois et non-brestois. Son objectif est également de faire prendre conscience au public de la complémentarité de ces fonds. Patrimoines brestois est diffusé via le réseau des établissements culturels.

### **La Lettre d'information du Musée des Beaux-arts**

Elle paraît tous les mois et donne des informations pratiques comme les horaires d'ouverture du Musée et de l'Artothèque. Elle informe aussi sur les expositions, visites, animations, ateliers enfants et conférences organisées éventuellement avec le concours d'associations. Elle est mise en ligne sur le site du Musée et envoyée.

### **La lettre de Brest**

Magazine préparé par la direction du Développement Économique de Brest métropole océane avec le concours de journalistes extérieurs. La maquette comporte un dossier central et des rubriques d'information sur les relations internationales, la formation et la recherche, les entreprises et le portrait d'une personnalité du monde économique brestois. Sa diffusion se fait en direction du monde économique local, régional et même national par le biais d'un fichier d'entreprises, d'institutions et de consultants ; en interne, elle est adressée aux élus et cadres.

### **Soyons sport**

Newsletter qui rend compte du projet sportif territorial et de l'actualité sportive de la Ville. On peut s'y abonner par Internet.

### **Personnel Infos**

Cette publication permet notamment de diffuser à l'ensemble des personnels les appels à candidature, l'actualité concernant la formation et les concours organisés ainsi que des informations pratiques.

## Données démographiques, économiques et sociales

### Une population municipale de 206 893 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Au cours de la période 2006-2011, trois communes ont perdu des habitants : Brest : - 4001 ; Guipavas : - 219 et Gouesnou : -113.

Commune	2006	2011	Évolution brute	Évolution moyenne
Bohars	3 288	3 437	149	-0,9%
Brest	144 548	140 547	-4 001	-0,6%
Gouesnou	6 137	6 024	-113	-0,4%
<b>Guilers</b>	<b>7 230</b>	<b>7 430</b>	<b>200</b>	<b>0,5%</b>
Guipavas	13 633	13 414	-219	-0,3%
Plougastel-Daoulas	10 659	10 849	190	0,4%
Plouzané	12 880	13 264	384	0,6%
Le Relecq-Kerhuon	11 742	11 928	186	0,3%
<b>Brest métropole</b>	<b>210 117</b>	<b>206 893</b>	<b>-3 224</b>	<b>-0,3%</b>

Des évolutions qui traduisent la poursuite du phénomène d'évasion urbaine.

Le solde migratoire de l'agglomération est déficitaire. Il se dégrade entre 1999 et 2010 pour Brest, Gouesnou, Plouzané et le Relecq-kerhuon.

Entre 1999 et 2010, la communauté urbaine perd 14 511 habitants.

### Des territoires qui demeurent plus jeunes que la moyenne bretonne

Entre 1999 et 2010, population par tranche d'âge dans l'agglomération

moins de 45 ans	moins de 15 ans	45 ans ou plus	de 75 ans et plus
<b>Baisse de 11,3%</b> soit une baisse de 15 721 personnes	<b>Baisse de 11,7%</b> soit 4 642 enfants	<b>progression de 12%</b>	<b>progression relative, +31%</b> soit 4 166 personnes

Guilers, Plouzané et Gouesnou sont les communes les plus vieillissantes : les personnes de 75 ans et plus ont augmenté de 129 % entre 1999 et 2010 (+900 habitants).

### Le logement : 107 940 logements et 98 302 résidences principales au 1er janvier 2010.

Alors que la population de Brest métropole océane baisse de 2.9% entre 1999 et 2010, le nombre de logements y a augmenté de 7.1% pour atteindre le chiffre de 107 940 logements en 2010.

C'est à Guilers que le rythme de croissance du nombre de logements a été le plus élevé avec une progression de 21%.

	Ensemble des logements					Résidences principales				
	1999	2010	Evolution brute	Evolution 1999-2010		1999	2010	Evolution brute	Evolution 1999-2010	
Commune										
Bohars	981	1215	234	24%		951	1170	219	23%	
Brest	76 941	80 558	3 617	5%		70 552	72 501	1 949	3%	
Gouesnou	2 145	2 498	353	16%		2 080	2 409	329	16%	
<b>Guilers</b>	<b>2 381</b>	<b>2 881</b>	<b>500</b>	<b>21 %</b>		<b>2 329</b>	<b>2 788</b>	<b>459</b>	<b>20%</b>	
Guipavas	4 690	5 405	715	15%		4 476	5 199	723	16%	
Plougastel-Daoulas	4 991	5 714	723	14%		4 451	5 141	690	16%	
Plouzané	4 066	4 717	651	16 %		3 927	4 468	541	14%	
Le Relecq-Kerhuon	4 557	4 952	395	9 %		4 269	4 625	356	8%	
Brest métropole océane	100 752	107 940	7 188	7 %		93 035	98 301	5 266	6%	

L'augmentation du nombre de résidences principales alors que la population diminue s'explique par la réduction de la taille moyenne de ménages depuis 1999.

Au 1er janvier 2010, le nombre moyen de personnes par ménage est estimée à 2.

Commune	Nombre moyen de personnes par ménage		
	1990	1999	2010
Bohars	2,95	2,95	2,55
Brest	2,06	2,06	1,88
Gouesnou	2,94	2,94	2,49
<b>Guilers</b>	<b>2,93</b>	<b>2,93</b>	<b>2,57</b>
Guipavas	2,77	2,77	2,51
Plougastel-Daoulas	2,67	2,67	2,48
Plouzané	2,93	2,93	2,53
Le Relecq-Kerhuon	2,55	2,55	2,30
Brest métropole océane	2,49	2,24	2,04

### L'emploi dans le pays de Brest : Structure et évolution

Les nouvelles modalités de recensement de la population, sur une période de 5 ans et par sondage dans les villes de plus de 10 000 habitants, ne permettent pas de connaître précisément l'emploi et son évolution depuis 1999. Les résultats du recensement sont en quelque sorte une moyenne des emplois sur 5 ans. Néanmoins, il est possible de comparer la structure de l'emploi et son évolution depuis 1999.

**106 284 emplois en 2010, soit les 2/3 des emplois du Pays de Brest et 29,7% de ceux du Finistère.**

Commune	Secteur d'activité					Total
	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, services divers	Adm publique, Enseignement, Santé, Action sociale	
Bohars	18	50	61	160	882	1171
Brest	278	8 712	3 933	31 077	38 296	82 296
Gouesnou	76	209	520	1 910	602	3 317
<b>Guilers</b>	<b>50</b>	<b>130</b>	<b>281</b>	<b>523</b>	<b>625</b>	<b>1 609</b>
Guipavas	259	1 021	699	2 603	1 541	6 123
Plougastel-Daoulas	337	141	405	1 333	1 251	3 467

Plouzané	87	478	144	1 883	1 493	4 085
Le Relecq-Kerhuon	58	179	223	2 808	948	4 216
Brest métropole océane	1 163	10 920	6 266	42 297	45 638	106 284

Source INSEE - Recensements de la population

En 2010, le secteur des services administratifs, de santé, d'enseignement et d'action sociale constitue 43% des emplois localisés dans le territoire de Brest métropole océane contre 32 % au niveau régional. Le poids de la Défense dans l'économie locale explique principalement l'importance de ce secteur. Les activités commerciales, de transports et de services divers représentent également un pan conséquent de l'économie brestoise avec 40 % des emplois. Quant à l'industrie elle ne représente plus que 10% des emplois de Brest métropole océane. Entre 1999 et 2010, la part des emplois industriels s'est réduite de près de 5 points (15% en 1999 pour 10% en 2010). La part des emplois du secteur de la construction a, quant à elle, progressé d'un point pour atteindre 5,9% de l'emploi en 2010. Le secteur tertiaire poursuit sa progression pour atteindre désormais 83% des emplois de l'agglomération (79 % en 1999).

Une évolution importante des emplois de cadres, plus 46.4% entre 1999 et 2010.

Les principaux employeurs du Pays de Brest en 2013

Raison sociale	Activité	Effectifs	Source
Marine Nationale	Défense	17 275	ADEUPa
CHRU de Brest	Activités hospitalières	6173	CHRU
Ville de Brest + Bmo	Administration publique générale	3119	Brest métropole océane
DCNS	Réparation et maintenance civile	2 699	DONS (hors CDD)
UBO	Education	1985	UBO
Groupe CMB Arkea	Banque mutualiste	2 203	CMB Arkea,
Thalès	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation	1 641	CCI de Brest
Groupe Even	Transformation du lait, distribution alimentaire, agrofournitures, nutrition animale	1 738	Groupe Even
Livbag	Fabrication de produits explosifs	750	CCI de Brest
SDMO	Fabrication de groupes électrogènes	745	CCI de Brest
IFREMER	R&D en sciences physiques et naturelles	663	Werner de Brest
Triskalia	Agrofournitures, alimentaire et distribution spécialisée	709	Triskalia

Un taux de chômage qui n'a cessé d'augmenter et atteint au 30 septembre 2013, dans la zone d'emploi de Brest, 9.6 %.

#### Un revenu fiscal par unité de consommation supérieur à la moyenne française

Afin de permettre des comparaisons plus justes, l'INSEE calcule un revenu fiscal par unité de consommation qui correspond à un revenu en équivalent habitant. En 2010, la situation de Brest métropole océane est globalement plus favorable que la moyenne en termes de revenu fiscal médian par unité de consommation.

En effet, celui-ci s'établit à 18 798€, il est légèrement supérieur à celui du Finistère (18 446 €) et de la France de province (18 263€) et légèrement en deçà de celui du Pays de Brest (18 900€).

Le revenu fiscal médian des habitants de Brest métropole océane varie fortement selon qu'ils résident à Brest ou dans une commune de la périphérie. En effet, à l'exception de Brest, les 7 communes de Brest métropole océane figurent parmi les 40 premières communes du Finistère, au premier rang desquelles se situe Bohars avec un revenu fiscal médian de 25 018€. Quant à Brest, avec un revenu fiscal médian de 17 565€, elle se situe dans une position centrale (158<sup>ème</sup> rang sur 280 communes renseignées).

Revenu fiscal par unité de consommation en 2010	Revenu médian	1 <sup>er</sup> décile	9 <sup>ème</sup> décile	rapport inter décile
Ville de Brest	17 565 €	5 521€	477 €	6,1
Brest métropole océane	18 798 €	7 125 €	215 €	4,9
Pays de Brest	18 900 €	8 472 €	257 €	4,0
Finistère	18 446 €	8 469 €	576 €	4,0
Bretagne	18 474 €	8 342 €	015 €	4,1
France de province	18 263 €	844 €	316 €	5,2

Source : INSEE-DGI - Revenus fiscaux des ménages- Copyright INSEE 2010

La répartition des revenus est relativement hétérogène à la fois du point de vue territorial et du point de vue de l'écart entre les revenus des 10% les plus riches et celui des 10% les plus modestes. En effet, ce rapport est de 6,1 en ce qui concerne les ménages brestois et de 2,9 à Guilers.

Même si ces disparités de revenus sont proches du niveau national en ce qui concerne la Ville de Brest, les écarts de revenus entre les habitants de l'agglomération se révèlent supérieurs à ceux constatés en moyenne dans le Finistère et en Bretagne. Cette situation tient à la faiblesse de la tranche des revenus les plus bas et non à des revenus particulièrement élevés. Du point de vue territorial, la Ville de Brest tend à faire baisser la moyenne de l'ensemble du territoire. C'est en effet à Brest que l'on trouve les revenus les plus faibles, ce qui est conforme à sa composante sociale et à sa fonction d'accueil de population à bas revenus ou de jeunes actifs en cours d'insertion professionnelle dans le parc de logements locatifs privés comme publics. Cette caractéristique est commune à l'ensemble des grandes villes françaises du fait de leur rôle prépondérant dans le logement social.



## Principaux chantiers réalisés sur la commune en 2013

### Pôle solidarités – Citoyenneté – Proximité :

#### **Direction Prévention des Risques et tranquillité Urbaine :**

- Missions d'expertise et de conseil sécurité : 15 dossiers de manifestations se déroulant sur le Parc de Penfeld et le Manoir de Keroual.

### Pôle Espace Public et Environnement :

#### **Direction Voirie-Réseaux-Infrastructures :**

- Dans le cadre de la réalisation des travaux d'investissement pour l'aménagement et le renouvellement du patrimoine routier : aménagement de sécurité rue Kermonfort et réfection des trottoirs rue Blériot et Boucher.
- Concernant les opérations liées au redéploiement du réseau Bus et au schéma directeur vélos, 1 important chantier a été suivi en maîtrise d'œuvre directe pour la direction des déplacements à Guilers concernant les rues Le Hir et Kerionoc.
- Dans le cadre de l'économie d'énergie au niveau de l'éclairage du domaine public, des travaux ont eu lieu à Guilers : échangeur de Kerebars, avec la mise en place d'1 réducteur de puissance dans l'armoire de commande.

#### **Direction des Espaces Verts :**

- Plantations autour du rond-point de Kermengleuz.
- Prairie du Guerven : travaux d'aménagement
- Kéroual : réfection d'une partie des murs.
- Le Bureau d'Etudes a rempli une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la ZAC de Pen Ar C'hoat.

### Pôle Développement Economique et Urbain :

#### **Direction de l'aménagement urbain :** opérations en cours de réalisation en 2013 :

- la commercialisation de la ZAC de Pen Ar C'hoat a été terminée et la majorité des maisons individuelles étaient construites.
- La réalisation du Foyer de vie Don Bosco et du programme de logement locatifs et en accession sociale s'est poursuivi.
- Les aménagements paysagers se sont également poursuivis après la procédure de modification du POS.
- Concernant les opérations de renouvellement urbain la redynamisation du centre-ville de Guilers a continué avec la définition d'une stratégie d'intervention offensive adossée à la dynamisation de l'attractivité commerciale du centre-ville avec un objectif de 35% de la production nouvelle localisée dans le tissu existant (soit 24 logements par an).

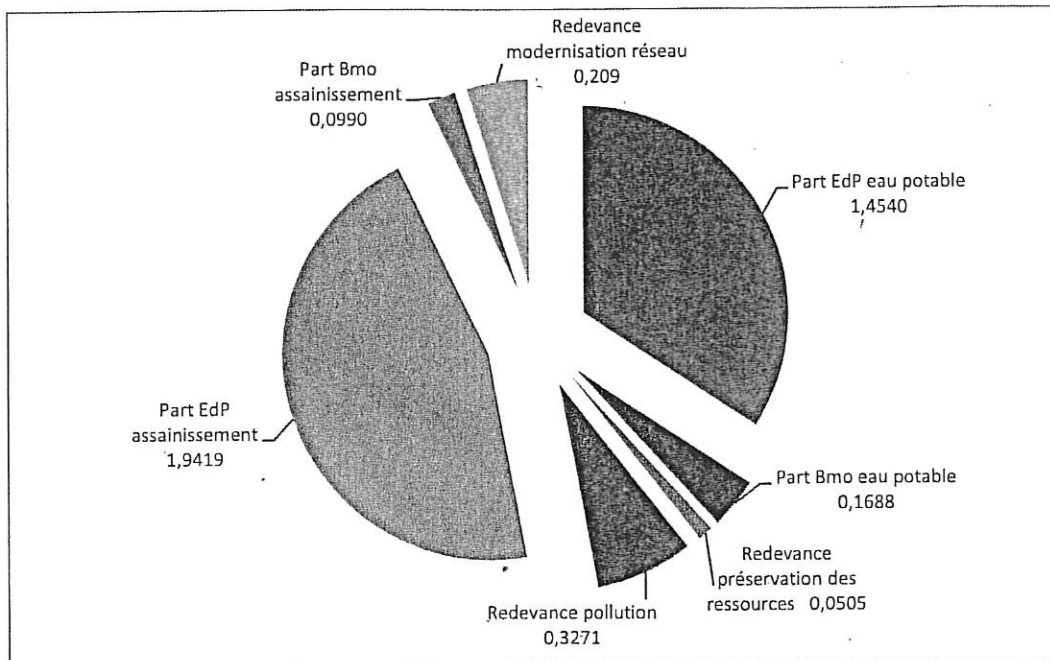
#### **Direction des dynamiques urbaines :**

- Signature d'une convention avec Foncier de Bretagne portant sur le centre-ville. L'EPF a réalisé dans celui-ci 2 acquisitions.

#### **Direction des Déplacements :**

- Etudes de plans de circulation, de carrefours et les aménagements de voirie : centre bourg de Guilers
- Etudes d'aménagements voies vertes (entre RD67 et chemin de la Ligne, et entre les routes de Kermabiven et de Milizac), prairie du Guerven, rue Degas/ rue Millet, rue du Tumulus, rue Manet.





**PRIX DU M3 D'EAU (HORS ABONNEMENT) AU 1ER JANVIER 2014 : 4,25 € TTC**

Les redevances de l'Agence de l'Eau représentent 13,8 % du prix de l'eau. Regroupées au sein du bassin versant Loire-Bretagne, elles permettent de co-financer des interventions d'intérêt commun au bassin pour l'eau et les milieux aquatiques (cf détail des utilisations en annexe 1)

La part Bmo représente 6,3 % du prix de l'eau. Elle permet de couvrir les dépenses non déléguées à Eau du Ponant, à savoir principalement :

- Les frais de pilotage et de contrôle
- La gestion des périmètres de protection des points de prélèvements d'eau potable (hors périmètre immédiat)
- Des frais d'analyse et de suivi de la qualité de l'eau et des rejets
- Des actions de solidarité dans le domaine de l'eau

La part Eau du Ponant représente 79,9 % du prix de l'eau. Elle permet de couvrir :

- Les charges d'exploitation et de gestion du service,
- Le remboursement des emprunts contractés pour lisser des dépenses de mise à niveau du patrimoine (mises aux normes des STEP, rénovation lourde de réseaux...)
- Les besoins d'investissement nouveaux (travaux de gros entretien, de renouvellement, d'extension de réseau, de mise aux normes, de sécurisation de la production et de la distribution d'eau potable...).



AVENANT A LA CONVENTION DU 17 JUILLET 2013

VILLE DE GUILERS /AMICALE SPORTIVE DE GUILERS

Entre :

La Ville de Guilers, ci- après dénommée « la commune » représentée par Monsieur Pierre OGOR, agissant en qualité de Maire, d'une part,

et

L'association « Amicale Sportive de Guilers », régie par la loi de 1901, déclarée à la préfecture sous le n° 15554 affiliée à la fédération Française de Football, ci-après dénommée « l'association » dont le siège social est situé 6, rue Calmette, représentée par son président , Monsieur CLERET Florian demeurant à GUILERS (29820) rue Jeanne Dumée, agissant es-qualité en vertu des statuts de ladite association, d'autre part ,

Il a été convenu ce qui suit

**Préambule**

L'Amical Sportive de Guilers a mis en place au sein des collèges Croas ar Pennoc et Sainte-Marie une section sportive de football.

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développements des activités sportives, la commune s'est engagée à financer cette action durant 3 années. Il convient donc de définir les modalités d'octroi de cette subvention spécifique.

Considérant les modalités d'octroi de la subvention décrites dans la délibération en date du 22 avril 2014 ; il convient de faire un avenant à la convention du 17 juillet 2013.

### **Article 1 : Expression du soutien communal et contrôle de la commune**

Une subvention de 3000 euros par année scolaire durant 3 années à savoir 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017.

#### **Modalités de versement de la subvention :**

Un versement de 1000 euros par trimestre scolaire aura lieu sous réserve d'un bilan de l'action avant le versement.

##### **➤ Années scolaires 2014/2015**

#### **Versements 2014/2015 :**

- un premier versement de 1000 € a eu lieu en juillet 2014 permettant de démarrer l'action et couvre le versement du premier trimestre 2014/2015
- Le second versement aura lieu avant le 30 avril 2015
- le dernier interviendra avant le 30 juin 2015

#### **Bilans :**

Les bilans auront lieu selon le calendrier suivant :

- pour le premier versement : courant du mois de décembre 2014
- deuxième versement : courant du mois d'avril 2015
- troisième versement : courant du mois de juin 2015

##### **➤ Années scolaires 2015/2016, 2016/2017**

#### **Versements :**

- Premier versement : avant la fin du premier trimestre de l'année scolaire en cours
- Deuxième versement : avant la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire en cours
- Troisième versement : avant la fin du troisième trimestre de l'année en cours

#### **Bilans :**

Les bilans auront lieu dans le courant du mois en amont des versements.

### **Article 2 : Engagements de l'association :**

Dans le cadre de son partenariat avec la commune et afin de promouvoir et développer ses activités, l'association s'engage à participer aux Olympiades organisées par la Commune tous les ans et à être présente lors du Forum des associations.

### **Article 3 Conditions d'utilisation des subventions :**

Conformément aux règles de la subvention publique, l'association ne pourra les reverser en tout ou en partie à tout autre organisme.

L'association s'engage à justifier à tout moment, sur simple demande de la commune, de l'utilisation des subventions versées.

**Article 4 Annexe :**

- convention avec les collèges Croas Ar Pennoc et Sainte-Marie

**Article 5 : Durée- avenants- renouvellements :**

Les autres termes de la convention du 17 juillet 2013 restent inchangés

**Durée de la convention et renouvellement :**

Elle est conclue pour une durée de trois ans jusqu'au dernier trimestre de l'année scolaire 2016/2017.

**Procédure de résiliation :**

Elle pourra être résiliée à tout moment par la commune pour des motifs d'intérêt général. La révocation pour un tel motif ne pourra donner lieu à aucune indemnisation.

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'association ou par la destruction des locaux par cas fortuit ou de force majeure.

La convention peut également être dénoncée par l'association après un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Avenant:**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent avenant, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un nouvel avenant.

Tout projet d'avenant fera l'objet d'une décision du conseil municipal autorisant sa signature et si nécessaire l'engagement budgétaire.

Fait à Guilers,

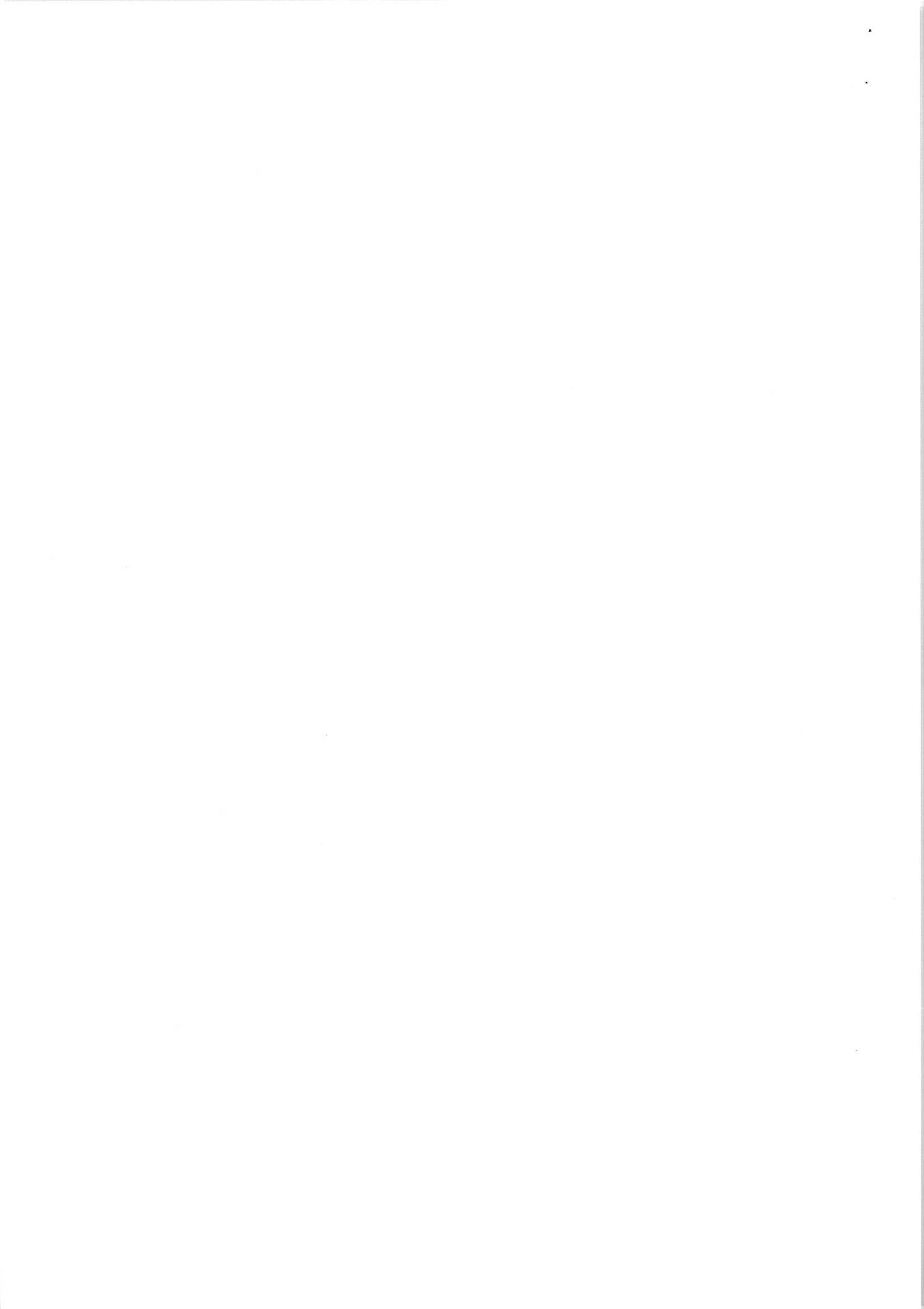
Le

**Pour la Commune :**

Le Maire  
Pierre OGOR

**Pour l'association :**

Le Président  
Florian CLERET





# SECTIONS SPORTIVES

## Convention de partenariat

La présente convention a pour objet de fixer les principes conventionnels qui lient toutes les parties, en respect du schéma directeur de la Fédération Française de Football et le District Finistere-Nord de FOOTBALL

### I - LES PARTENAIRES

L'établissement scolaire: Croas ar Pennoc-GUILERS représenté par la chef d'établissement  
Mme OUNANE Anne

L'établissement scolaire: ST MARIE-GUILERS représenté par la Directrice Adjointe  
Mme LEVENEZ Christiane

La Ligue de Bretagne de Football représenté par son Vice président délégué  
Mr LE FLOCH Alain

Le District de Football du Finistère Nord représenté par son président  
Mr LE FLOCH Alain

Le club de l'AS GUILERS Représenté par son président  
Mr CLERET Florian

### II - FONCTIONNEMENT - CAHIER DES CHARGES.

#### Article 1 : Aménagement des horaires et des séances d'entraînement.

Le collège s'engage à dégager deux séquences football de 70 à 90 minutes effectives sur la grille d'emploi du temps et de répartir harmonieusement sur la semaine l'enseignement d'EPS et la pratique du football.

- > Les élèves du Collège CROAS AR PENNOC- GUILERS sont libérés :
  - > le Lundi de 16H05 À 17h10
  - > le jeudi de 16h05 à 17h10
  
- > Les élèves du Collège ST MARIE- GUILERS sont libérés :
  - > le Lundi de 15H30 À 17h10 ( déplacement inclus )
  - > le jeudi de 15h30 à 17h10 ( déplacement inclus )

Le club veillera à limiter ses séances d'entraînement de façon à préserver l'équilibre de l'enfant.

## Article 2 : Les élèves.

### Effectifs :

- > Un groupe d'entraînement ne peut être inférieur à 16 joueurs.
- > Les horaires d'entraînement peuvent réunir deux classes d'âge.

### Recrutement

> Un concours de recrutement est effectué en Mai. L'évaluation des aptitudes footballistiques est organisée par l'intervenant responsable de la section avec l'aide du Conseiller Technique Sportif, à partir d'épreuves spécifiques fixées conjointement suivant les normes fédérales.

> Une commission d'admission, présidée par le chef d'établissement, se réunit pour proposer la liste définitive des admis.

## Article 3 : L'encadrement de la section sportive.

La responsabilité de la section est assurée par Mr : BECHU Claude titulaire du : BEES 1 football, en charge des missions suivantes :

- > Entraînement de la section .
- > Accompagnement des élèves ( déplacements pour les entraînements et les sorties exceptionnelles après accord avec employé principal, le club )
- > Planification hebdomadaire des séances.
- > Relation avec le professeur coordonnateur.
- > Relations club(s) collèges
- > Relation avec le ou les clubs
- > Evaluation de la section
- > Coordination de l'équipe technique

L'entraînement spécifique des gardiens de but est assuré par :

- > Mr LE LANN Guirec ( salarié du club en formation Brevet Moniteur de Football )

Autres intervenants :

- > Mr LE BRIS Jean-Marc ( professeur EPS collège ST MARIE- GUILERS )  
Responsabilité : suppléance et aide aux séances

Les coordonnateurs de la section du Collège CROS AR PENNOC - GUILERS sont:

- > Mr DAVID Denis professeur d'EPS dans l'établissement.
- > Mr LE JEUNE Jean-Marie professeur de Français dans l'établissement.

Le coordonnateur de la section du Collège St Marie est :

- > Mr LE BRIS Jean-Marc professeur d'EPS dans l'établissement

La prise en charge du responsable technique est assurée par l'AS GUILERS.

#### Article 4 : Suivi médical.

Un examen médical conditionne l'admission en section sportive scolaire. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique de la discipline dans le cadre de la section sportive scolaire. Il appartient au chef d'établissement de s'assurer que chaque élève a passé cet examen médical et à cette fin il devra être destinataire du certificat médical datant de moins de trois mois, avant la date de rentrée scolaire.

Les prestations sont assurées par :

- > Médecin Titulaire CES Médecine du Sport
- > Centre Médico-Sportif-Brest

Financièrement la prise en charge est assumée par :

- > la Famille

#### Article 5 : Les installations sportives.

Les installations nécessaires aux entraînements et matches éventuels seront mises à disposition par la Mairie par chacune des conventions avec le club et les collègues aux horaires fixés par les emplois du temps des collègues

Descriptif des installations :

- > Stade Louis BALARD
- > terrains herbe et vestiaires

#### Article 6 : Le matériel pédagogique.

Le matériel pédagogique est fourni par : AS GUILERS

Descriptif du matériel pédagogique indispensable :

- > 1 ballon par joueur.
- > Petit matériel : piquets, cônes, coupelles, cerceaux, chasubles .

#### Article 7 : Les engagements spécifiques.

Déplacements pédestre

- > assuré par l'encadrement de la Section Sportive ( cf article 3)

III - DATE D'EFFET ET DUREE.

Cette convention prendra effet le 1/9/2014 pour une durée de trois ans. A l'issue de la première saison elle pourra faire l'objet de modifications après concertation des parties.

Fait le ...24/11/2014... à ...BREST...

La chef d'établissement Collège Croas ar Pennoc- GUILERS

Mme OUNANE Anne

La Directrice Ajointe Collège ST MARIE GUILERS

Mme LEVENEZ Christian

Le Club de

Mr CLERET Florian:



**COLLEGE SAINTE-MARIE**  
"Kernegateuz" BP 75  
29820 GUILERS  
Tél. 02 98 07 63 59  
Fax 02 98 07 46 14

Le Vice-Président Délégué de Ligue

Mr LE FLOCH Alain:

Le Président du district

Mr LE FLOCH Alain:

District  
District - Nord de Football

TABLEAU DES EFFECTIFS - CM du 13 novembre 2014 -

## PROJET POUR LE 1ER JANVIER 2015

Cat	GRADES	Temps de travail du poste	Pourvu	Non pourvu	observations
	<b>EMPLOIS TITULAIRES</b>				
	<i>Fillière administrative</i>				
A	Directeur général des services	35	35	0	En détachement sur l'emploi fonctionnel de DGS
A	Attaché principal	35	0	35	
A	Attaché	35	35	0	
B	Rédacteur principal 1ère classe	35	28	7	
B	Rédacteur principal 1ère classe	35	35	0	
B	Rédacteur principal 2ème classe	35	35	0	
B	Rédacteur	35	35	0	
C	Rédacteur	28	28	0	
C	Adjoint Administratif principal 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint administratif 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint administratif 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint administratif 1ère classe	32	32	0	
C	Adjoint administratif 2ème classe	35	35	0	
C	Adjoint administratif 2ème classe	32	32	0	
C	Adjoint administratif 2ème classe	28	28	0	
C	Adjoint administratif 2ème classe	35	35	0	
C	Adjoint administratif 2ème classe	35	35	0	
	<i>Fillière technique</i>				
C	Agent de Maîtrise principal	35	35	0	
C	Agent de maîtrise	35	35	0	
C	Agent de maîtrise	35	35	0	
C	Agent de maîtrise	35	35	0	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	33	33	0	A CRÉER au 1er janvier 2015
C	Adjoint technique 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	34.5	34.5	0	A CRÉER au 1er janvier 2015
C	Adjoint technique 2ème classe	35	35	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	35	35	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	30.5	30.5	0	A CRÉER au 1er janvier 2015
C	Adjoint technique 2ème classe	31	31	0	A CRÉER au 1er janvier 2015
C	Adjoint technique 2ème classe	24	24	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	13	13	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	31	31	0	A CRÉER au 1er janvier 2015
C	Adjoint technique 2ème classe	30	30	0	A CRÉER au 1er janvier 2015
C	Adjoint technique 2ème classe	30.5	30.5	0	A CRÉER au 1er janvier 2015
	<i>Fillière culturelle</i>				
B	Ass. conservation principal 1ère classe	35	35	0	
B	Ass. conservation principal 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint du patrimoine 2ème classe	28	28	0	
C	Adjoint du patrimoine 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint du patrimoine 2ème classe	28	28	0	
	<i>Fillière médico-sociale</i>				
C	A.T.S.E.M. principal 2ème classe	32	32	0	A CRÉER au 1er janvier 2015
C	A.T.S.E.M. principal 2ème classe	35	31.5	3.5	
C	A.T.S.E.M. principal 2ème classe	35	28	7	
C	A.T.S.E.M. principal 2ème classe	32	32	0	A CRÉER au 1er janvier 2015
C	Agent social 1ère classe	35	28	7	
C	Agent social 2ème classe	23	23	0	
	<i>Fillière animation</i>				
B	Animateur principal 2ème classe	35	35	0	
B	Animateur principal 1ère classe	35	35	0	
B	Animateur	35	35	0	
C	Animateur	35	35	0	
C	Adjoint d'animation 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint d'animation 2ème classe	28	28	0	A CRÉER au 1er janvier 2015
C	Adjoint d'animation 1ère classe	22.5	22.5	0	A CRÉER au 1er janvier 2015
C	Adjoint d'animation 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint d'animation 2ème classe	35	35	0	
C	Adjoint d'animation 2ème classe	35	35	0	
C	Adjoint d'animation 2ème classe	34	34	0	A CRÉER au 1er janvier 2015
C	Adjoint d'animation 2ème classe	35	35	0	A CRÉER au 1er janvier 2015
C	Adjoint d'animation 2ème classe	35	35	0	
	<b>EMPLOIS NON TITULAIRES</b>				
	Collaborateur de cabinet	35	0	35	
	Chargé de mission	35	35	0	
	<b>EQUIVALENT TEMPS PLEIN</b>		56.59		

